

Les maires ruraux dénoncent les propos de Bruno Lemaire sur les collectivités locales

Lyon, le 4 septembre

L'AMRF se dit scandalisée par les propos tenus par Bruno Lemaire, ministre démissionnaire des finances, et Thomas Cazenave, ministre délégué démissionnaire aux Comptes publics de France, prétendant excessive la dette des collectivités locales en s'appuyant sur des chiffres non étayés, tel un magicien sortant un lapin d'un chapeau. Ils « tapent » à bras raccourcis sur l'un des socles de cette même République issue du 4 septembre 1870 :

- la place centrale des collectivités locales dans notre vie démocratique et le principe de leur libre administration tels qu'ils ont été institués par la loi dite municipale du 5 avril 1884. Bel anniversaire en vérité !

Les Maires ruraux rappellent quelques réalités économiques et comptables

Fait n°1 :

- Le déficit de l'Etat en 2023 se monte à 155,3 milliards d'euros contre 9,9 milliards d'euros pour toutes les collectivités locales (Communes et intercommunalités, Départements, Régions). [Source : INSEE, Informations Rapides, 26 mars 2024 · n° 74]

Fait n°2

- Une partie du déficit des collectivités est la conséquence directe des décisions prises par l'Etat et ayant un impact immédiat sur les dépenses de fonctionnement des collectivités sans que ces dernières n'aient leur mot à dire ou sans que les décisions gouvernementales ne soient compensées ou suffisamment compensées.

Citons

- L'augmentation de la masse salariale sans embauche supplémentaire par le simple fait des mesures de revalorisation du traitement des agents de la fonction publique [NB : il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur le fond et l'opportunité politiques de telles mesures, mais uniquement de rappeler des faits qui pèsent objectivement sur les finances des collectivités].
- L'augmentation des charges de RSA pour les départements, consécutive aux mesures restreignant l'accès et le maintien dans le régime de l'assurance-chômage ;

Fait n° 3

- *L'Etat a réduit la dotation générale de fonctionnement de beaucoup de communes : de 13 % en moyenne en 6 ans en euros constant*

Fait n°4

- *Ce que le langage courant appelle « déficit » est aussi appelé « besoin de financement » en comptabilité publique.*
 - *Or il est important de rappeler que les communes rurales et leurs outils intercommunaux ont l'obligation de présenter des budgets en équilibre*
 - *L'affirmation sur le prétendu déficit des collectivités est donc mensongère dans la mesure où il s'agit d'écritures techniques*
 - *les communes rurales ne peuvent pas financer leurs dépenses de fonctionnement par l'emprunt. Ce qui n'est pas le cas de l'Etat.*
 - *Dit autrement, les 9,9 milliards de besoin de financement des collectivités concernent des dépenses d'investissement, c'est-à-dire celles qui préparent l'avenir – alors que les 155,3 milliards de l'Etat sont trop souvent le fruit de fins de mois difficiles.*

Fait n°5

- *l'ensemble des collectivités et outils intercommunaux (35 000 communes, 101 départements et 13 régions) et les groupements (1200 EPCI) et syndicats qu'elles dirigent (exemple : Ile de France mobilité, Société du Grand Paris), c'est-à-dire bien souvent des organismes dédiés à de grosses infrastructures de transport ou d'équipement qui supportent de lourds programmes d'investissement utiles à la population et à l'économie) empruntent donc à eux tous « uniquement » 9,9 milliards d'euros pour financer les dépenses d'avenir.*
- *Cette somme s'ajoute aux fonds propres des collectivités dédiés aux investissements, le total étant directement injecté dans l'économie du pays au travers des travaux et aménagements qui sont ainsi financés par les collectivités.*

Fait n° 6

- *Les collectivités territoriales et leurs groupements et syndicats sont **le premier investisseur public en France** : les 45 200 acteurs publics locaux ont ainsi consacré 54 milliards d'euros aux dépenses d'équipement en 2022.*

- L'Etat ne les co-finançant qu'à hauteur de 10 milliards (soit quasiment l'équivalent de la somme empruntée par les collectivités...). [Source : IGF, Rapport sur l'Investissement des collectivités territoriales, octobre 2023].

Fait n° 7

- Les différentes mesures prises unilatéralement comme la suppression de la TH, de la CVAE, de la diminution du foncier des entreprises l'Etat s'est privé de 50 milliards annuels de recettes.
- En comptabilisant les réformes précédentes, c'est quasiment la moitié des recettes de TVA qui lui échappent soit plus de 100 milliards.

Faut-il en rire ?

Mais les choses sont trop sérieuses.

Aussi, les maires ruraux dénoncent une approche

- subjective
- volontairement confuse en mélangeant communes et autres collectivités
- « gonflée » de responsables politiques nationaux pour justifier des décisions qui n'ont aucune légitimité démocratique.

Acteurs sobres du fait des inégalités de dotations défavorables aux communes rurales, les élus rappellent que le pouvoir sur le Budget de l'Etat est au Parlement.

Les maires ruraux de France feront de nouveau les propositions concrètes comme l'indispensable création d'une Dotation aux aménités rurales.

Pour le Bureau,
Michel Fournier,
Président de l'AMRF

#macommuneestutile

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr //
amrf@amrf.fr // @maires_ruraux